



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscaming a adopté, lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2024, le règlement #710 abrogeant règlement #589 relatif à la prévention incendie.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anik Gagné, assistante-greffière, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 10 juillet 2024 sur le site web de la Ville relativement à l'adoption du règlement #710.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public à l'hôtel de ville le 10 juillet 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 juillet 2024.


Anik Gagné
Assistante - greffière